

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA CCW DU 18/11/2014

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. JL. WOZNIAK, V. BECK, P. MORITZ, TJ HERSTOWSKI, R. MAREK, Mme H. MALESKA, Mme MA. BICKAR, Mme V. FISCH, M. S. FIORETTO, Mme C. PIETTE, Mme Y. PRZYBYL, M. E. BENOIST, Mme G. FREY, M. J. MEDDA, M. R. DELLA MEA, Mme N. MAILLARD M. D. BAYART, Mme J. CARMAGNANI, M. JM. LANCELOT, Mme V. FREYTAG, M. M. AMELLA, M. JC. MICHEL, M. Y. TONNELIER, Mme J. GASPARD, M. R. ROBIN,

Etaient excusés : M. E. HELWING, M. F. GATTI, Mme J. BOROWSKI, M. F. CLAISER qui ont respectivement donné pouvoir à M. S. FIORETTO, Mme MA BICKAR, M. R. DELLA MEA, M. P. MORITZ
Mme MF. DANIEL, M. P. BRUCK

Secrétaire de séance : M. Thaddée Jean HERSTOWSKI

Le procès-verbal de la séance du 23/09/2014 est adopté à l'unanimité.

Liste des affaires soumises au débat :

M. le Président est autorisé à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : versement subvention aux amicales des pompiers.

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Participations du SMIASB et de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement 2013 du bâtiment de l'hôtel de ville.
- 2) Participation 2013 de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal
- 3) Remboursement des frais postaux et de téléphone par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB) et de la Communauté de Communes du Warndt (CCW).
- 4) Politique de la Ville - Refacturation à la Communauté de Communes du Warndt
- 5) Mise à disposition de personnel entre la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB - Bilan 2013
- 6) Décisions modificatives de crédits
- 7) IUT de Moselle Est - demande de subvention
- 8) Indemnités de régisseur de recettes

- 9) Modification du tableau de subvention pour le déploiement de la fibre optique
- 10) Mission locale

II - MARCHES - TRAVAUX

- 1) Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FFTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt - Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé - Communication
- 2) Rénovation des V.R.D. de la rue de Grenoble à CREUTZWALD - communication
- 3) Rénovation des V.R.D. de la rue de Grenoble à CREUTZWALD - Mission de Coordination en matière de SPS - Communication
- 4) Contrat de maintenance pour les progiciels COVADIS - Communication
- 5) Schéma de mutualisation : choix d'un prestataire
- 6) Marché- Groupement de commandes pour travaux divers sur les réseaux d'assainissement de Creutzwald et des communes membres du SMIASB. Communication.

III - STADE NAUTIQUE

- 1) Utilisation d'équipements sportifs - Avenant à la convention avec la Région Lorraine

IV - MEDIATHEQUE

- 1) Modification du règlement intérieur

V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1) Approbation du CRAC 2013

VI - DIVERS

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Participations du SMIASB et de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement 2013 du bâtiment de l'hôtel de ville.

Rapporteur : M. le Président

La Commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville.

Le détail des frais de fonctionnement 2013 de l'Hôtel de Ville s'établit comme suit :

	Exercice 2013
Eau	3 158.56 €
Electricité	11 452.03 €
Chauffage	18 762.71 €
Fourniture d'entretien	1 517.86 €
Fournitures de petits équipements	2 910.16 €
Fournitures administratives	20 935.04 €
Entretien et réparation bâtiments	14 796.07 € + 61 789.29 € = 76 585.36 €
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	18 033.87 €
Maintenance	31 445.13 €
Assurances (Multirisque)	1 621.80 €
Documentation générale et techniques	2 526.95 €
Catalogues et imprimés	2 143.83 €
Rémunération du personnel de nettoyage	24 273.90 € + 7 211.20 € = 31 485.10 €
Rémunération concierge	41 008.03€
Divers : boîte postale, vêtements de travail femmes de ménage, pharmacie, rafraichissements (réunions), etc...	4 688.16 €
TOTAL	268 274.59 €

L'Hôtel de Ville est occupé par 44 agents répartis comme suit :

- 33 agents de la Ville
- 9 agents de la Communauté de Communes du Warndt
- 2 agents du SMIASB

La commune de CREUTZWALD propose au Comité Syndical du SMIASB et au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de répartir ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'agents appartenant à chaque collectivité ou établissement, soit :

- Pour le SMIASB : $(268\,274.59\ € \times 2) : 44 = \underline{12\,194.30\ €}$ qui seront reversés à la ville de Creutzwald
- Pour la C.C.W. : $(268\,274.59\ € \times 9) : 44 = \underline{54\,874.35\ €}$ qui seront reversés à la ville de Creutzwald

Il est proposé au Conseil de rembourser la somme de 54 874.35 € (55 126.23 € en 2012) à la ville de CREUTZWALD.

Décision : adopté

2) Participation 2013 de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. le Président

La commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal.

Le détail des frais de fonctionnement 2013 du C.T.M. s'établit comme suit :

	Code	Exercice 2013	Total Code
Eau	1	3 787.02 €	
Electricité	1	12 690.62 €	
Carburant, fournitures administratives, autres fournitures, entretien terrain, pharmacie	1	967.83 €	
Fournitures d'entretien	1	5 427.95 €	
Frais de télécommunications	1	2 089.28 €	
Rémunérations concierge	1	52 440 €	77 402.70 €
Chauffage urbain et combustible	2	32 596.05 €	
Fournitures de petits équipements	2	84 812.61 € + 64 029.19 € (inv.) = 148 841.80 €	
Entretien et réparations bâtiments	2	7 609.04 € + 6 423.45 € (inv.) = 14 032.49 €	
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	2	3 958.86 €	
Maintenance	2	8 439.24 €	207 868.44 €
		285 271.14 €	

Il est proposé au Conseil communautaire de répartir les charges :

- Eau
- Electricité
- Carburant, fournitures administratives
- Autres fournitures, entretien terrain
- Fournitures d'entretien
- Frais de télécommunications
- Rémunération de concierge
- Rémunération personnel de nettoyage

Au prorata des agents de la Ville et de la Communauté de Communes du Warndt, soit :

$$\frac{(77\,402.70 \text{ €} \times 14)}{87} = 12\,455.61 \text{ €}$$

87

Et de répartir les charges de :

- Chauffage
- Fournitures de petits équipements
- Entretien et répartitions bâtiments
- Entretien et réparation autres matériels et mobiliers
- Maintenance

Au prorata des surfaces occupées par les services de la Communauté de Communes du Warndt et de la Ville de Creutzwald soit :

$$\frac{(207\,868.44 \text{ €} \times 822.67)}{2481.11} = 68\,923.64 \text{ €}$$

Il est proposé au Conseil de rembourser la participation de 81 379.25 € à la ville de CREUTZWALD correspondant aux frais de fonctionnement du C.T.M (Rappel 2012 : 79 559.10 €).

Décision : adopté

- 3) Remboursement des frais postaux et de téléphone par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB) et de la Communauté de Communes du Warndt (CCW).

Rapporteur : M. le Président

Lors de l'année 2013, la commune de Creutzwald a supporté les frais d'affranchissement du courrier, les frais de téléphone et d'internet du SMIASB et de la CCW (le calcul se fera au prorata des effectifs de l'hôtel de ville sauf pour les frais d'affranchissement).

Frais de téléphone CCW

11 192.92 €

$$(11\,192.92 \text{ €} \times 9) / 44 = 2\,289.46 \text{ €}$$

Frais de téléphone n° vert

= 373.10 €

Frais d'internet (payé par la CCW)

798.00 €

$$(798 \text{ €} \times 33) / 44 = 598.50 \text{ € (à rembourser à la CCW)}$$

Frais d'affranchissement du courrier CCW

= 1 752.20 €

Total CCW = 3 816.26 €

Frais de téléphone SMIASB

11 192.92 €

$$(11\,192.92 \text{ €} \times 2) / 44 = 508.77 \text{ €}$$

Frais d'affranchissement du courrier SMIASB

= 116.38 €

Frais d'internet (payé par la CCW)

798.00 €

(798 € x 2)/44 = 36.27 € (à rembourser à la CCW)

Total SMIASB = 625.15 €

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser les remboursements/refacturations de ces sommes à la ville de CREUTZWALD.

Décision : adopté

4) Politique de la Ville - Refacturation à la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. le Président

En se référant aux statuts approuvés par arrêté préfectoral du 3 juillet 2006 modifiés le 27/07/2009, la Communauté de Communes du Warndt a acquis de nombreuses compétences concernant le domaine de la politique de la Ville.

Ainsi la CCW est compétente pour la prise en charge financière des actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la toxicomanie dans le cadre de la politique de la Ville et du contrat local intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, du point d'accueil d'écoute jeunes et parents, de la prévention à l'encontre des conduites à risque, du suivi de territorialisation des réponses judiciaires, de la direction de projets contrat de ville, des permanences d'avocats à l'antenne de justice, médiation pénale.

Certains programmes, entièrement financés par la commune de Creutzwald, pour l'année 2013, entrent dans les champs de compétences de la CCW.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de rembourser la somme de 58 094.25 € de la ville de CREUTZWALD (57 337.62 € en 2012)

Décision : adopté

M. le Président annonce qu'à compter du 01/01/2015 le portage politique et technique de la politique de la ville sera assuré par la CCW. A cet effet une embauche est en cours.

M. WOZNIAK ajoute qu'aujourd'hui Mme BARTH assure la gestion de cette compétence au sein de la commune de CREUTZWALD. Il faudra alors revoir en 2015 le statut de Mme BARTH qui agira sur le territoire intercommunal. Une réunion est prévue avec les partenaires ajoute t-il en précisant qu'il faudra désormais composer

*avec moins de financements car il ne reste plus que deux quartiers prioritaires (au lieu de trois).
Il estime que la CCW ne doit pas uniquement porter les dépenses.*

5) Mise à disposition de personnel entre la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB - Bilan 2013

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil a autorisé la mise à disposition réciproque d'agents territoriaux entre la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de Creutzwald.

Pour l'année 2013, le total des coûts salariaux supportés par la commune de Creutzwald pour des missions assurées au profit de la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 794 966.53 € (668 469.22 € en 2012). Pour la même année, le total des coûts salariaux à refacturer à la Commune de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 398 637.69 € (308 571.12 € en 2012).

Aussi, il est proposé au Conseil de payer la somme de 794 966.53 € à la ville de CREUTZWALD et de lui refacturer la somme de 398 637.69 €.

Décision : adopté

M. le Président indique que depuis 2014 un transfert de personnel s'est effectué entre la commune de Creutzwald et la CCW. Désormais la CCW compte plus de 50 personnes et la CCW organisera le 4 décembre l'élection des membres du Comité Technique. La CCW installera également son propre Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

6) Décisions modificatives de crédits

Rapporteur : M. le Président

Il est demandé au Conseil d'autoriser les écritures suivantes :

Budget principal							
<i>Section de fonctionnement</i>							
Dépenses				Recettes			
Article	Opérati	Libellé	Montant	Article	Opérati	Libellé	Montant
64111		Rémunérations	200 000				
O22		Dépenses impré-	200 000				
		Total :	-				-
<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses				Recettes			
Article	Opérati	Libellé	Montant	Article	Opérati	Libellé	Montant
		Total :	-			Total :	-

Service assainissement							
<i>Section d'exploitation</i>							
Dépenses				Recettes			
Article	Opération	Libellé	Montant	Article	Opération	Libellé	Montant
		Total :	-				-
<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses				Recettes			
Article	Opération	Libellé	Montant	Article	Opération	Libellé	Montant
		Total :	-			Total :	-

Décision : adopté

7) IUT de Moselle Est - demande de subvention

Rapporteur : M. le Président

Comme l'an passé, le Département de Science et Génie des Matériaux de l'IUT de Moselle Est, basé à FORBACH, sollicite une participation de 500 € pour le transport d'étudiants de Forbach au Lycée Félix Mayer site Georges Bastide de CREUTZWALD dans le cadre du développement de la filière plastiques et composites. La Communauté d'Agglomération de FORBACH participerait aussi à hauteur de 500 €.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter le versement de la participation de 500 € à l'IUT de Moselle Est.

Décision : adopté

M. MORITZ précise que les étudiants seront encore accueillis durant deux semaines. Ils viennent depuis septembre.

M. le Président se félicite de la reconnaissance de la compétence plasturgie enseignée au Lycée Félix Mayer à CREUTZWALD. Il rappelle que les étudiants peuvent sortir de cette école avec un diplôme de L3 (licence).

8) Indemnités de régisseur de recettes

Rapporteur : M. le Président

L'arrêté ministériel du 28 mai 1999 permet d'attribuer aux régisseurs de recettes une indemnité de responsabilité destinée à couvrir leurs frais d'assurance et de cautionnement.

Lors de la séance du 4 octobre 2011, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé à Mme Pascale REIN une indemnité annuelle de 110 €. Le montant du cautionnement lié est de 300 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de reconduire cette indemnité.

Décision : adopté

Lors de la séance du 10 février 2005, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé à M. Serge WOLF une indemnité annuelle de 320,15 € correspondant à la tranche de recettes mensuelles comprises entre 18 294,03 € et 38 112,25 € et à un cautionnement de 3 811,23 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de reconduire cette indemnité.

Décision : adopté

Lors de la séance du 19 avril 2011, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé à Mme Claire SIMON une indemnité annuelle de 120 € correspondant à un montant moyen mensuel encaissé variant de 3 001 € à 4 600 €. Le montant du cautionnement lié est de 460 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de reconduire cette indemnité.

Décision : adopté

9) Modification du tableau de subvention pour le déploiement de la fibre optique

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'adopter le nouveau tableau de financement comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Frais de personnel	1 511 330	Aides publiques :		
		Union européenne	302 266	20%
Frais généraux		Etat		
		Collectivités locales et leurs groupements		
Autres frais (Etude)		- région	30 462	2%
		- département		
		- communes ou groupement de communes		
Acquisitions immobilières		Etablissements publics		
		Aides publiques indirectes		
		Autres		
		Sous-total aides publiques :		
Travaux		Autofinancement	1 178 602	78%
		fonds propres		
		Emprunts		
Matériel		Crédit-bail		
		Autres		
		Sous-total autofinancement		
TOTAUX	1 511 330		1 511 330	100%

Décision : adopté

M. le Président indique que les services de la CCW travaillent à l'élaboration de différents scénarii et qu'un emprunt n'est pas à exclure pour réaliser ce projet.

Il pense qu'une présentation du projet par E&S Creutzwald pourrait avoir lieu le 16 décembre lors du prochain conseil communautaire.

Il annonce aussi la distribution des tablettes le 16 décembre prochain.

10) Mission locale

Rapporteur : M. Pierrot MORITZ, Vice-Président

La Mission Locale, association de droit privé, assure une mission de service public en apportant un appui personnalisé aux jeunes dans le domaine de la recherche d'emploi, afin de favoriser l'insertion professionnelle des 16/25 ans. Il s'agit de les inscrire dans une démarche de recherche d'emploi, de contrats en alternance ou de formation.

La participation des collectivités et EPCI est de 1.26 € par habitant. Le montant de la cotisation 2014 de la CCW s'élève donc à 23 695.56 €.

Le versement de cette subvention s'effectuera en deux temps : la première moitié sera versée en début d'année dès la décision du conseil, et l'autre après justification du service fait (présentation du bilan).

Il est demandé au conseil de la CCW d'autoriser le paiement de la cotisation de 23 695.56 € pour l'année 2014.

Décision : adopté

M. MORITZ indique qu'il se rendra à l'AG de la mission locale qui se tiendra le 20 novembre et qu'il rendra compte des actions lors d'un prochain conseil communautaire.

Il informe l'Assemblée que la mission locale cherche un local gratuit pour ses services.

II - MARCHES - TRAVAUX

- 1) Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FFTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt - Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé - Communication

Rapporteur : M. le Président

L'opération de « Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FFTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt » entrant dans le champ d'application de la loi du 31 décembre 1993 sur la sécurité et du décret du 26 décembre 1994, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Suite à la consultation lancée en date du 29 août 2014 et conformément à la délégation de pouvoir du 17 avril 2014, Monsieur le Président a confié la mission S.P.S. à l'Agence Coordination Prévention - 488, rue de la Forêt à 57385 LAUDREFANG, soit un montant total de 12 240,00 € T.T.C.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

- 2) Rénovation des V.R.D. de la rue de Grenoble à CREUTZWALD - communication

Rapporteur : M. Jean HERSTOWSKI, Vice-Président

La CCW a lancé une consultation en procédure adaptée en vue de l'exécution des travaux de rénovation des V.R.D. de la rue de Grenoble à CREUTZWALD.

Le montant prévisionnel des travaux tel qu'il résulte de l'estimation effectuée par les services s'élevait à 1 249 056,00 € T.T.C.

Dix-sept entreprises ont sollicité la transmission du dossier de consultation.

La date limite de remise des offres a été fixée au 16 juin 2014 à 12 heures.

Quatre offres ont été réceptionnées.

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le mardi 17 juin 2014 pour procéder à l'ouverture des plis.

A l'issue de la présentation de l'analyse des offres, la Commission des Marchés Publics, réunie le 25 juin 2014 s'est vue présenter le classement des candidats résultant de l'application des critères de jugement fixés par le règlement de consultation. La commission a émis un avis favorable pour retenir l'offre la plus avantageuse présentée par le groupement d'entreprises EUROVIA LORRAINE de FORBACH et T.P. STEINER de CREUTZWALD, soit un montant total de 950 381,40 € T.T.C.

Monsieur le Président a mis en place et signé le marché dans le cadre de la délégation que notre assemblée lui a accordée par délibération le 17 avril 2014.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

3) Rénovation des V.R.D. de la rue de Grenoble à CREUTZWALD -
Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la
Santé - Communication

Rapporteur : M. Jean HERSTOWSKI, Vice-Président

L'opération de « Rénovation des V.R.D. de la rue de Grenoble à CREUTZWALD » entrant dans le champ d'application de la loi du 31 décembre 1993 sur la sécurité et du décret du 26 décembre 1994, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Suite à la consultation lancée en date du 20 juin 2014 et conformément à la délégation de pouvoir du 17 avril 2014, Monsieur le Président a confié la mission S.P.S. à l'Agence Coordination Sécurité - 73, boulevard de Lorraine à 57500 SAINT-AVOLD pour un montant total de 1 920,00 € T.T.C.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

En réponse à M. DELLA MEA, M. le Président indique qu'il n'y a pas d'entreprises compétentes dans ce domaine à CREUTZWALD.

4) Contrat de maintenance pour les progiciels COVADIS - Communication

Rapporteur : M. le Président

Le contrat de maintenance des progiciels COVADIS de GEOMEDIA S.A.S. utilisés dans le cadre de l'établissement de projets VRD et de la tenue à jours des récolements au sein du SIG, arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Ladite maintenance comprend la mise à jour des progiciels et une assistance téléphonique.

GEOMEDIA S.A.S., seul distributeur, a présenté une offre aux conditions suivantes :

Maintenance 2015 : 960.00€ T.T.C.
Maintenance 2016 et 2017 (reconduction tacite) : 960.00€ T.T.C.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 17 avril 2014, Monsieur le Président a mis en place le contrat aux conditions précitées.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

5) Schéma de mutualisation : choix d'un prestataire

Rapporteur : M. le Président

Une consultation a été lancée mi-septembre 2014 pour faire appel à un cabinet d'audit, afin de réaliser le schéma de mutualisation, conformément aux dispositions règlementaires.

La CCW a consulté 3 entreprises spécialisées dans ce type de prestations. Seules 2 entreprises ont répondu.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président a décidé d'attribuer le marché le 7 octobre 2014, conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt en date du 17 avril 2014 concernant la délégation de pouvoir, à :

PWC, de STRASBOURG pour un montant HT de 14 850 €, soit 17 820 € TTC.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

M. le Président précise qu'un coefficient de mutualisation impactera la DGF des communes et de la CCW. Une nouvelle mutualisation est en

cours de réflexion avec le transfert de la compétence « instruction des autorisations du droit des sols » à la CCW. Il est prévu à cet effet de créer un service commun.

6) Marché- Groupement de commandes pour travaux divers sur les réseaux d'assainissement de Creutzwald et des communes membres du SMIASB. Communication.

Rapporteur : M. Raymond MAREK, Vice-Président

Le 01 septembre 2014 nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour un marché à bon de commande, pour la réalisation de travaux divers sur les réseaux d'assainissement de Creutzwald et des communes membres du SMIASB : (branchements, réparations, petites extensions).

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2014.

Après analyse des offres, Monsieur le Président a, conformément à la délégation de pouvoir du 17 avril 2014, confié le marché de travaux se rapportant aux opérations précitées à l'entreprise TP STEINER de CREUTZWALD moins-disante sur la base détail estimatif témoin d'un montant total H.T. de 56 588.25 € soit 67 905.90 € TTC

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

III - STADE NAUTIQUE

2) Utilisation d'équipements sportifs - Avenant à la convention avec la Région Lorraine

Rapporteur : M. le Président

La Région Lorraine, dans un courrier du 16 juin 2014, informe la CCW que la durée de la convention tripartite relative aux remboursements des équipements sportifs communautaires mis à disposition des lycées sera prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2015.

La base reste inchangée et s'établit comme suit :

- Stade Nautique (les 2 lignes d'eau) : 16.00 € / h

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver ledit dispositif et l'avenant à la ladite convention,

- D'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Décision : adopté

IV - MEDIATHEQUE

2) Modification du règlement intérieur

Rapporteur : M. Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président

Dans le cadre du développement du numérique à la médiathèque, le Département de la Moselle a mis à disposition gracieusement une liseuse (e-book). Aujourd'hui le public peut découvrir ce nouveau support uniquement sur place. Le public étant demandeur il est proposé de rendre cette liseuse accessible au prêt, pour la même durée que l'actuel fonds numérique. Tout comme pour profiter de ce fonds numérique, l'utilisateur devra s'acquitter de la même cotisation que pour le prêt de DVD, CD ou autre CD audio.

Cette modification sera inscrite dans le règlement intérieur.

Décision : adopté

Mme MALESKA et M. WOZNIAK quittent la séance après l'adoption de ce point.

V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2) Approbation du CRAC 2013

Rapporteur : M. le Président

Par traité de concession du 18 Octobre 1994, la collectivité a confié à la SEBL l'aménagement du Parc d'activités Sud.

En application des dispositions de ce traité ainsi que l'article L-1523-3 du C.G.C.T, la SEM doit chaque année fournir un C.R.A.C (Compte rendu annuel à la collectivité) à la collectivité.

**Solde trésorerie exercice
précédent : 165 146**

Au 31/12/2013

	Constaté (chiffre CRAC)	Réglé (calcul trésorerie réelle)	Du fournisseur
Dépenses HT	149 634	143 505	6 129
Détail:			
Travaux	124 312	124 312	
Etudes	11 826	8 845	
Assurances	1 328	1 328	
Frais divers	728	728	
Frais généraux	11 440	8 293	

	Constaté (chiffre CRAC)	Réglé (calcul trésorerie réelle)	Du client
Recettes HT	93 117	69 840	23 277
Détail:			
<i>Cessions</i>	40 066	66 788	
<i>Produits financiers</i>	3 051	3 051	
<i>Participation CCW</i>	50 000	0	

Incidence TVA **18 210**

Trésorerie **73 271**

Les dépenses engagées au titre de l'exercice 2013 ont porté sur :

- Le financement de travaux pour 124 312 €
- concernant la voie menant à la nouvelle déchèterie
- Des Etudes techniques 11 826 €
- Une assurance RC pour 1 328 €
- Frais divers 728 €
- La rémunération du concessionnaire 11 440 €

Total Dépense : 149 634 €

RECETTES

Les recettes sont de 43 117 € HT

Constituées de la vente à Eltech pour 40 066 € et de produits financiers à hauteur de 3051 €.

Le solde de trésorerie de l'opération représente au 31/12/2013 un solde de **73 271 €**

Participation de la collectivité :

Le montant des participations de la collectivité au titre du financement de l'opération s'élève à 1 049 000 € TTC (montant inchangé).

BILAN ACTUALISE DE L'OPERATION

Compte tenu des dépenses et des recettes constatées au 31/12/2012 et des aménagements restant à réaliser, le bilan global actualisé de l'opération s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 110 814 € avec une participation de la collectivité d'un montant de 944 973 HT inchangé

Bilan global actualisé en HT		Reste à réaliser en HT
Dépenses	10 088 633 €	476 871 €
Recettes	10 088 633 €	460 000 €
Dont participation	984 973,00 €	324 165 €

Le compte rendu financier fait notamment apparaître une participation pour un montant de 984 973 € dont 710 808 € déjà versés.

Le montant des avances de trésorerie à rembourser au concédant est toujours de 409 133 €.

Le terme de la convention publique d'aménagement étant fixé au 31 Décembre 2014, il convient de proroger jusqu'au 31 Décembre 2017 la validité de cette convention pour permettre la poursuite de l'aménagement. Cette prorogation nécessite la conclusion d'un avenant N° 7 à la convention publique d'aménagement.

Après en avoir délibéré, la Communauté de Communes décide :

- d'acter le budget global actualisé au 31/12/2013 qui s'élève à 10 088 633 € HT en dépenses et en recettes. La participation financière de la collectivité d'un montant de 984 973 € HT reste inchangée.
- d'approuver le CRAC au 31/12/2013 du Parc d'activités Sud
- d'approuver la conclusion d'un avenant N°7 à la convention publique d'aménagement prorogeant son délai de validité au 31 Décembre 2017
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant N°7 et toutes pièces se rapportant à la présente.

Décision : adopté

PS 1 - Attribution de subvention aux amicales de sapeurs-pompiers de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de verser en 2014 une subvention de 41 € par sapeur-pompier actif et 16 € par jeune sapeur-pompier à chaque amicale de sapeurs-pompiers des communes membres de la Communauté de Communes du WARNDT, sous réserve que les amicales soient régulièrement constituées en association.

Décision : adopté

VI - DIVERS

M. le Président donne lecture des membres du Comité Technique qu'il a désigné et propose de désigner Mme MALESKA comme représentante de la CCW auprès du CA du Lycée Félix Mayer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h00.